



Assemblée communale de Mont-Vully
du mardi 10 décembre 2024 à 19h30 à la salle polyvalente de Nant

C'est en présence de 167 personnes que M. Guy Petter, Syndic, ouvre et préside cette Assemblée communale d'automne.

Personnes excusées : Mme Fabienne Rüede et MM. Olivier Bovet, Joachim Rüede et André Blattmann

La presse est représentée par : Mmes Chantal Rouleau pour la Liberté, Carine Meier pour le Freiburger Nachrichten et M. Jean-Michel Zuccoli pour le Broye.

Cette Assemblée a été convoquée par insertion dans la F.O. no 48 du 29 novembre 2024, par affichage aux piliers publics ainsi que sur notre site Internet et par envoi de tous-ménages. Personne n'ayant de remarques à formuler sur le mode de convocation, l'Assemblée est déclarée valablement constituée.

Scrutateurs : M. Stéphane Simonet côté Mont + Conseil communal et M. Lionel Biolley côté lac.

Personnes sans droit de vote : 3 (+3 journalistes)

Personnes habilitées à voter : 161, majorité : 82

Tractanda de l'Assemblée

1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée communale du 14 mai 2024
2. Mobilité – approbation du principe des zones 30 km/h sur le territoire communal
3. Budgets communaux 2025
 - 3.1. Budget de fonctionnement 2025
 - 3.1.1. Présentation et approbation du budget de fonctionnement 2025
 - 3.2. Budget des investissements 2025
 - 3.2.1. Complexes scolaires – étude de faisabilité
 - 3.2.2. Rte du Lac 141, Môtier – assainissement extérieur
 - 3.2.3. Administration – guichet communal
 - 3.2.4. Mobilité – étude d'avant-projet des zones 30km/h dans les quartiers résidentiels
 - 3.2.5. Mobilité – étude de requalification des tronçons Môtier et Praz
 - 3.2.6. Réseau Santé Lac
 - 3.2.7. Cycle d'orientation région de Morat
 - 3.2.8. Fontaine à Praz – remplacement de la conduite d'eau
 - 3.2.9. ARA région Morat
 - 3.2.10. Plan d'aménagement local secteur Haut-Vully et harmonisation
4. Divers

Personne n'ayant de remarques à formuler, l'ordre du jour est considéré comme accepté.

1. Procès-verbal de l'Assemblée communale du 14 mai 2024

Ce procès-verbal a été mis en consultation sur notre site Internet et à disposition au bureau communal pour consultation. Personne n'ayant de remarques à formuler, il est passé au vote.

Vote de l'Assemblée : Le procès-verbal, tel que rédigé, est approuvé à l'unanimité par les citoyens présents avec 3 abstentions.



2. Mobilité – approbation du principe des zones 30 km/h sur le territoire communal

C'est par le biais d'une présentation à l'écran que M. Swen Rügsegger, Conseiller communal responsable des routes, de l'éclairage public et de la voirie explique la volonté du Conseil communal.

Raisons de cette démarche :

La Commune ne compte pas loin de 5'000 habitants et les charges de trafic en tout genre sont en augmentation ce qui complexifie la cohabitation des divers modes de déplacement. De plus, le projet de réaménagement de la gare amène également certaines remises en question au niveau du fonctionnement usuel. A cela s'ajoute la révision du PAL et les normes et directives cantonales et fédérales qui sont en constante évolution. M. Rügsegger précise qu'il est souhaité, avant tout, d'améliorer la sécurité et la qualité de vie des riverains, revaloriser l'espace public et se le réapproprier.

Historique :

En quelques mots, M. Rügsegger explique les étapes qui ont permis d'aboutir à cette proposition :

- Début 2021 : octroi du mandat d'étude sur le stationnement et la mobilité, priorité donnée au stationnement (Plan Châtel)
- Début 2022 : création du groupe de travail mobilité, démarrage de l'étude mobilité
- Mars 2022 : premiers résultats → diagnostic
- Novembre 2022 : démarche participative
- Juillet 2023 : rapport final → plan directeur des mobilités (PDM) (*disponible sur notre site Internet*)
- Mars 2024 : soirée d'information

Concept :

Le concept est relativement simple, les axes principaux restent à 50 km/h avec des modérations possibles sur les secteurs accidentogènes ou dangereux. Les zones résidentielles, quant à elles, passent à 30 km/h. M. Rügsegger souligne néanmoins que les détails ne sont pas encore définis. Le but de cette demande est d'obtenir des budgets pour la réalisation d'études supplémentaires. Ces dernières permettront de déterminer les détails et les coûts de ces aménagements / changements. Les citoyens pourront à nouveau se prononcer sur la réalisation de ces projets si, bien entendu, les crédits d'études sont approuvés ce soir.

M. Rügsegger précise encore que cette thématique a été divisée en trois parties distinctes :

1. Accord de principe pour la réalisation des zones 30 km/h

Si approuvé :

- 1.1. Crédit d'étude d'avant-projet des zones 30km/h dans les quartiers résidentiels
- 1.2. Crédit d'étude de requalification des tronçons Môtier et Praz

Le Syndic informe que ces études sont obligatoires pour les services étatiques. En effet, ces derniers, pour se déterminer, requièrent des études globales sur l'entier du territoire. En outre, il souligne que pour l'heure, nous sommes au début du processus qui durera un certain temps mais que ces mises en place permettront de diminuer les nuisances sonores également. Pour le Conseil communal, il était important de connaître l'avis des citoyens.

Questions :

Graf Laurent

Il souhaiterait savoir les tenants et aboutissements d'une étude de requalification des centres de village sur la route principale.

Rügsegger Swen

Il précise qu'il n'est pas possible de passer ces tronçons à 30 km/h sans analyse globale. Par conséquent, une étude complémentaire (requalification) doit être réalisée au niveau du bruit, de la sécurité etc... en vue d'un abaissement de la vitesse.

Vögeli Michèle

Elle souhaiterait savoir si ces études comprennent également des zones pour les vélos.

Rügsegger Swen

Il explique que ces deux thématiques sont séparées. Les zones 30 km/h entraînent une hiérarchie différente. Par conséquent, les priorités et les normes jusqu'à 30 km/h sont différentes. En effet, jusqu'à cette vitesse, la route est considérée comme une zone mixte et il n'est pas nécessaire de réaliser des aménagements particuliers pour les cycles.



Gygax Ruch Séverine Elle souhaiterait connaître les prochaines étapes en cas d'approbation de ces crédits d'études.

Rüegsegger Swen Pour l'instant seule une étude de mobilité a été réalisée. Cette dernière a permis d'obtenir une vue d'ensemble, de souligner les problèmes et de déterminer des priorités. L'une des priorités est la mise en place de zones 30 km/h et les études permettront d'obtenir des propositions concrètes et des coûts. Leurs réalisations seront ensuite présentées à l'Assemblée communale pour approbation. A noter que la mise en place de zones 30 km/h et la requalification des zones sont deux objets séparés notamment en raison de leur complexité. En effet, l'étude pour la mise en place de zones 30 km/h dans les quartiers résidentiels est à court-moyen terme et la requalification des tronçons nécessitera des études plus poussées s'agissant de routes cantonales pour lesquelles la Commune n'est pas décisionnaire.

Gygax Ruch Séverine Elle relève donc que même si l'étude pour la requalification des tronçons est réalisée, le Canton pourrait dire non.

Rüegsegger Swen Il confirme que c'est exact. Bien entendu, les propositions qui seront soumises au Canton devront respecter les normes légales. Néanmoins, la Commune n'a pas de certitude que le Canton approuvera. A relever toutefois que lors d'une vision locale, les instances cantonales ne semblaient pas fermées à l'idée. Le chemin pour ces mises en place ne sera pas facile et prendra du temps. D'autant plus, qu'à l'heure actuelle, uniquement un tronçon sur la route cantonale a subi un abaissement de vitesse à 30 km/h.

Graf Laurent Il souhaiterait connaître où se trouve le tronçon en question.

Rüegsegger Swen Ce tronçon se trouve dans la Commune d'Attalens.

Graf Laurent Il précise qu'un second tronçon se trouve à Villars-sous-Mont.

Rüegsegger Swen Il prend bonne note de cette information. Comparativement au nombre de kilomètres de routes cantonales, uniquement 2 tronçons sont à 30 km/h. Le Canton semble frileux à ces mises en place mais il est important de retenir que cela est possible.

Boll Luc Il aimerait savoir si des aménagements sont également prévus autour des écoles.

Rüegsegger Swen Il précise que pour l'instant la priorité est donnée à Môtier et Praz ceci notamment pour des questions de sécurité et de ressources. Néanmoins, les autres secteurs seront également traités par la suite, ces derniers ont par ailleurs été identifiés dans le concept et le plan directeur de mobilité.

Meigniez Yann Il souhaiterait savoir pourquoi il ne serait pas envisageable de diminuer la vitesse à 40 km/h.

Rüegsegger Swen Il précise que le 40 km/h, sur le canton de Fribourg, n'est plus appliqué. Les Communes ayant mis cette limitation en place peuvent continuer à en bénéficier cependant, pour toutes nouvelles demandes, cette option n'est plus envisageable.

Vote de l'Assemblée : Le principe des zones 30 km/h sur le territoire communal est approuvé par la majorité des citoyens présents avec 16 avis contraires.

3. Budgets 2025

3.1. Budget de fonctionnement, présentation et approbation

C'est par le biais d'une présentation à l'écran que M. Axel Prélaz, Vice-Syndic et Conseiller communal responsable des finances, présente le budget 2025.

Le budget 2025 prévoit des charges de CHF 22'058'543.- et des recettes de CHF 21'665'920.-, il en résulte un déficit de CHF 392'623.-.

M. Prélaz explique, en détail, les postes présentant les plus grandes différences en comparaison au budget 2024. Il est constaté que la hausse des charges est généralisée pour l'ensemble des chapitres.

Globalement, les revenus augmentent de 1.35 % et les charges de 3.45 %.

Il est également souligné, grâce au compte par nature, que les charges de personnel augmentent de CHF 173'710.-, soit 5.90 %. Depuis son entrée en fonction en 2021, le Conseil communal a revu à la hausse la dotation en personnel communal notamment au service technique et à la voirie. En effet, ces



services étaient sous-dimensionnés pour faire face à la charge de travail en constante augmentation. De plus, les charges de transferts, elles, augmentent également fortement. Ces dernières sont liées aux Associations intercommunales et sont principalement les suivantes :

- Formation-écoles, conservatoire, enseignements spécialisés
- Gardes des enfants ; crèches, écoles maternelle, écoles de jours
- Service du feu ; les pompiers
- Santé
- Social

Au total, ces 5 chapitres représentent une augmentation de CHF 407'898.-, soit 3.40 %. A noter, que les charges de transferts représentent le 56% des charges du budget 2025.

M. Prélaz relève que les impôts des personnes physiques ont diminué en 2023 en comparaison à 2022 alors que la population a légèrement augmenté. Le Conseil communal attend le bouclage 2024 afin de connaître la tendance générale.

A noter toutefois que le bénéfice de l'exercice comptable 2023 était principalement dû aux impôts spéciaux encaissés sur les plus-values immobilières, les droits de mutations et les impôts sur les successions. Ces impôts sont volatiles et le Conseil communal reste prudent tout en essayant d'être le plus près de la réalité.

Enfin, il est précisé que le Conseil communal ne souhaite, pour l'heure, pas adapter le coefficient d'imposition. En effet, lors de l'Assemblée de printemps, il nous a été demandé d'analyser la faisabilité d'une baisse d'impôts. Ce travail a été réalisé et le Conseil communal estime que le taux d'impôts ne doit pas être réduit. Pour information, la diminution d'un point équivaut à une réduction des revenus de CHF 240'000.-. Dès lors, le budget 2025 présenterait un déficit de CHF 632'000.- à la place de CHF 392'000 comme présenté ce soir.

Questions :

Sieber Elisabeth

Elle souhaiterait connaître la raison pour laquelle les impôts personnes physiques ont diminué alors que le nombre d'habitants est en augmentation.

Prélaz Axel

Il est relativement difficile de répondre à cette question car il s'agit d'un effet global sur lequel la Commune n'a pas d'explication précise. Néanmoins, des analyses sont réalisées annuellement sur les grands contribuables et il est possible d'affirmer que la Commune n'est pas dépendante de ces derniers. Par conséquent, le bouclage 2024 est attendu afin de déterminer si cette diminution est ponctuelle ou si elle aura un effet durable. A noter que la Commune perçoit le 58 % de l'impôt cantonal.

Pour la Commission financière : Par son Président, M. Alexandre Javet, confirme que la Commission financière s'est réunie pour étudier le budget 2025. Cette dernière a obtenu toutes les explications nécessaires de la part du Conseil communal. Le budget, dans lequel les charges augmentent plus rapidement que les revenus, reste prudent. A noter que les charges liées sont en augmentation et les impôts irréguliers sont difficilement estimables. Le budget 2025 se solde avec une perte de CHF 392'623.-.

La Commission financière recommande à l'Assemblée communale d'accepter le budget de fonctionnement 2025 tel que présenté.

Vote de l'Assemblée : Le budget de fonctionnement prévoyant une perte de CHF 392'623.- est approuvé par la majorité des citoyens présents avec 2 avis contraires et 2 abstentions.

3.2. Budget des investissements, présentation et approbation

Par le biais d'une présentation à l'écran, M. Axel Prélaz présente en grandes lignes les investissements prévus par le Conseil communal pour l'année 2025.

Les citoyennes et citoyens pourront se déterminer sur un total de 10 objets représentant des charges d'investissement de CHF 972'000.- et une charge d'amortissement de CHF 71'963.-. A noter que tant les comptes de fonctionnement que les comptes d'investissement incluent de nombreuses études de faisabilité pour des projets qui entraîneront des dépenses d'investissements conséquents pour les prochaines années.



M. Prélaz précise que ces investissements, en l'état actuel, pourront être financés par nos liquidités. Néanmoins, il est souligné que la Commune doit, en 2025, rembourser CHF 2'000'000.- de prêt bancaire et que l'avancée de gros projets tels que l'aménagement de la Gare de Sugiez, la réalisation du trottoir Môtier-Lugnor ou la construction de la Chapelle funéraire auront un impact non négligeable sur le niveau des liquidités.

Dès lors, en 2025, la Commune n'aura plus de dettes bancaires. Cependant, selon l'avancement des projets, il est possible que le Conseil communal doive à nouveau souscrire un emprunt. Le cas échéant, l'Assemblée communale sera bien entendue avisée de cette démarche.

Chaque investissement, avec son incidence financière, sera présenté séparément.

Pour la Commission financière : Par son Président, M. Alexandre Javet, confirme que la Commission financière a étudié tous les investissements présentés ce soir notamment leurs impacts financiers. Par conséquent, la Commission financière recommande à l'Assemblée d'accepter les investissements tels qu'ils seront présentés.

3.2.1. Complexes scolaires – étude de faisabilité

C'est par le biais d'une présentation à l'écran que M. François Petter, Conseiller communal responsable des bâtiments et places publiques, présente les détails de cette demande d'investissement.

Notre Commune tient des statistiques sur les effectifs scolaires, surveille leur évolution et anticipe les conséquences en matière d'ouverture et de fermeture de classes, ceci en collaboration avec la direction des écoles.

Afin d'obtenir une vision claire des besoins pour les 5 à 8 prochaines années, des études ont été réalisées tant en interne qu'en externe. A moyen terme (2030) les effectifs augmenteront jusqu'à 360 élèves alors qu'à long terme (2040) la croissance tend à se stabiliser.

Sur la base des projections démographiques, il a été possible de déterminer le nombre supplémentaire de classes à ouvrir, les salles d'appui nécessaires ainsi que le nombre d'enfants à accueillir dans l'accueil extrascolaire.

La stratégie à court terme pour répondre aux besoins :

- Un groupe de travail composé du service technique, de la Direction de l'accueil extrascolaire et de l'école ainsi que de Conseillers communaux s'attèle à maximiser l'exploitation des infrastructures existantes en attendant la disponibilité de nouveaux locaux.

La stratégie à moyen et long terme pour répondre aux besoins :

- Etude état des lieux
Cette étude portera sur l'état existant des bâtiments, de la structure, des techniques ainsi que sur les éléments de sécurité et d'hygiène.
- Etude de faisabilité
Les nouveaux programmes des bâtiments devront être déterminés et planifiés. En parallèle, le besoin en pavillons provisoires sera déterminé en fonction des étapes de transformation afin de garantir le maintien du service scolaire et extrascolaire. Cette étude prendra en compte les besoins, les programmes, l'état des bâtiments et installations existantes ainsi que la stratégie énergétique et technique des deux sites. Cette étude est exigée par les instances cantonales et accompagnera toutes les mises à l'enquêtes concernées. Elle permettra également d'obtenir des subventions pour l'agrandissement de sites scolaires pour autant que la législation sur les marchés publics soit respectée.

M. Petter précise également que l'investissement concernant l'infrastructure provisoire pour l'accueil extrascolaire est mis en attente, de même que les autres investissements liés aux bâtiments scolaires.

Cet investissement est estimé à CHF 180'000.-. L'incidence financière est également présentée.



- Gillard François** *Il souhaiterait savoir si l'étude comprendra également une analyse et une optimisation des transports scolaires. En outre, il relève que le groupe de travail est composé de membres de la Commune, de l'Accueil ou de l'école néanmoins, il souhaiterait savoir si les besoins des enfants et des parents seront également pris en considération et si ces derniers feront partie du GT.*
- Andorlini Diane** *A ce stade, les transports scolaires n'ont pas été pris en compte. Cependant, cet élément sera pris en considération compte tenu que le bus scolaire actuel arrive à saturation. Concernant le groupe de travail, elle relève que la Commune ne s'est pas posée cette question puisque l'étude devant être réalisée porte sur les besoins factuels pour déterminer les surfaces nécessaires, le nombre d'enfants etc. Par conséquent, il n'est pas prévu d'aménagements spécifiques à ce stade de l'étude.*
- Vögeli Michèle** *Elle souhaiterait savoir si l'étude comprend également l'analyse des salles de sport.*
- Petter François** *Il confirme que cet aspect fera partie intégrante de l'analyse.*
- Terreaux Patrick** *Il souhaiterait connaître l'augmentation réelle du nombre d'enfants entre aujourd'hui et 2030. De plus, il souhaiterait savoir si lors de la construction des bâtiments scolaires, des extensions avaient été imaginées.*
- Andorlini Diane** *Actuellement, elle informe que l'effectif scolaire s'élève à environ 285 élèves.*
- Petter François** *Il confirme que les deux sites peuvent faire l'objet d'extension et que ces aspects seront pris en considération dans l'étude.*
- Terreaux Patrick** *Il relève également que les élèves manquent cruellement de place pour la récréation. A cet effet, il souhaiterait savoir si la Commune a envisagé des solutions pour remédier à ce problème et il renvoie le Conseil communal à la demande effectuée lors de l'Assemblée d'automne 2021 qui proposait que la place en herbe soit adaptée en sol dur. Cette adaptation permettrait de solutionner la problématique existante à moindre coût et rapidement.*
Enfin, il constate que les discussions se portent toujours sur les deux sites scolaires. Il souhaiterait savoir si le Conseil communal n'envisage pas de revoir cette stratégie dans le futur et se demande s'il est toujours judicieux d'investir sur deux sites distincts qui, aujourd'hui, ne répondent plus aux besoins.
- Petter François** *Il souligne que les études de faisabilité permettront de faire ressortir diverses solutions. Néanmoins, pour ce sujet, le Conseil communal n'a pas de baguette magique pour remédier à la situation. Il confirme que cet élément sera pris en considération.*
- Petter Guy** *Il informe que les deux sites scolaires sont toujours d'actualité et qu'ils ne sont pas obsolètes. Des salles sous-utilisées peuvent être aménagées pour répondre aux besoins. La volonté du Conseil communal est toutefois d'augmenter la capacité sur le site scolaire de Nant. A relever toutefois que notre commune se trouve entre lac et vignes et que les aménagements se font difficiles. Le Conseil communal avait la volonté d'acheter l'Union Maraichère afin de pouvoir se développer mais cette acquisition n'a pas abouti.*

Vote de l'Assemblée : L'étude de faisabilité pour les complexes scolaires, pour un montant de CHF 180'000.-, est approuvée par la majorité des citoyens présents avec 4 avis contraires.

3.2.2. Rte du Lac 141, Môtier – assainissement extérieur

C'est par le biais d'une présentation à l'écran que M. François Petter présente les détails de cette demande d'investissement.

Le bâtiment, datant des années 1833, a été transformé et repeint en 2009. Toutefois, la peinture est écaillée et des remontées d'humidité ont causé des dégâts au pied de la façade de l'angle sud-ouest. De plus, les berceaux sous la toiture sont abîmés et le carport nécessite quelques réparations et un rafraîchissement.



Les travaux projetés sont les suivants :

- Traitement de l'étanchéité à l'angle du mur sud-ouest afin d'éviter les remontées d'humidité depuis le terrain
- Drainage en pied de façade
- Rhabillage et crépissage des façades de l'angle sud-ouest
- Remplacement des lames des berceaux sous la toiture au nord et sud
- Doublage des virevents avec du cuivre
- Remplacement des larmiers du carport à voitures
- Peinture des quatre façades du bâtiment et du carport + traitement préventif contre les insectes

Cet investissement est estimé à CHF 120'000.-. L'incidence financière est également présentée.

Questions : aucune

Vote de l'Assemblée : L'assainissement extérieur du bâtiment à la Route du Lac 141 – Môtier, pour un montant de CHF 120'000.-, est approuvé par la majorité des citoyens présents avec 2 avis contraires et 5 abstentions.

3.2.3. Administration – guichet communal

C'est par le biais d'une présentation à l'écran que M. François Petter explique les détails de cette demande d'investissement.

Il explique qu'à la suite d'un incident grave, le Conseil communal a pris la décision d'adapter le guichet communal afin d'accroître la sécurité des employés.

Le nouvel espace d'accueil permettra de canaliser les visiteurs tout en garantissant la sécurité du personnel car il sera entièrement fermé et équipé d'un guichet vitré.

Cet investissement est estimé à CHF 50'000.-. L'incidence financière est également présentée.

Questions : aucune

Vote de l'Assemblée : La mise en place d'un nouveau guichet communal pour l'administration, pour un montant de CHF 50'000.-, est approuvé par à l'unanimité par les citoyens présents avec 6 abstentions.

3.2.4. Mobilité – étude d'avant-projet des zones 30 km/h dans les quartiers résidentiels

C'est par le biais d'une présentation à l'écran que M. Swen Rügsegger récapitule en quelques mots les informations transmises en début d'Assemblée et présente le coût de cet investissement.

Ce dernier est estimé à CHF 100'000.-. L'incidence financière est également présentée.

Questions :

Rapaz Stéphane

Il se dit surpris du montant car il estime que la mise en place de panneaux « limitation 30 km/h » serait suffisant. Par conséquent, il souhaiterait avoir quelques détails sur ce que comprend l'étude.

Rügsegger Swen

Il confirme effectivement qu'il y a quelques années le changement de panneaux et quelques marquages au sol étaient suffisants pour la mise en place de zones 30 km/h. Cependant, désormais, il est nécessaire d'analyser chaque quartier, chaque emplacement pour la mise en place de modérateurs de trafic, chaque routes et carrefours. Le territoire communal est vaste et chaque élément doit être analysé. Bien entendu, trois offres comparatives ont été demandées. A noter également que le Conseil communal souhaite éviter une prolifération de panneaux.

Vote de l'Assemblée : L'étude d'avant-projet des zones 30 km/h dans les quartiers résidentiels, pour un montant de CHF 100'000.-, est approuvé par la majorité des citoyens présents avec 18 avis contraires et 3 abstentions.



3.2.5. Mobilité – étude de requalification des tronçons Môtier et Praz

C'est par le biais d'une présentation à l'écran que M. Swen Rüegsegger récapitule en quelques mots les informations transmises en début d'Assemblée et présente le coût de cet investissement.

Ce dernier est estimé à CHF 70'000.- (CHF 35'000.-/tronçon). L'incidence financière est également présentée.

Questions :

Chervet Dominique Il souligne que cette question vaut pour les deux derniers objets. Il souhaiterait savoir si ces études se solderont par des plans qui seront mis à l'enquête et pour lesquels les citoyens pourront déposer des oppositions.

Rüegsegger Swen Il confirme que c'est exact.

Kaltenrieder André Il aimerait savoir si les projets Valtraloc seront pris en considération dans ces études.

Rüegsegger Swen Il relève que le village de Môtier a fait l'objet d'une mesure Valtraloc que le Canton juge « catastrophique ». Des mesures sont également prévues pour Praz et Sugiez (carrefour Chaumont). Toutefois, le travail effectué à l'époque n'est pas exceptionnel. Par conséquent, ces plans devront être analysés afin de savoir ce qui peut être retenu.

Coppens David Il constate que cette étude concerne une route cantonale. Par conséquent, il souhaiterait savoir si le canton ne pourrait pas prendre en charge ces frais financiers.

Rüegsegger Swen Il souligne que la Commune doit prouver la nécessité de telles mesures au Canton. Sans l'étude rien ne pourra être mis en place.

Vote de l'Assemblée : L'étude de requalification des tronçons Môtier et Praz, pour un montant de CHF 70'000.-, est approuvée par la majorité des citoyens présents avec 15 avis contraires et 5 abstentions.

3.2.6. Réseau santé Lac

C'est par le biais d'une présentation à l'écran que M. Cédric Guillod, Conseiller communal responsable de la santé, présente les détails des investissements prévus pour les homes de notre district. Ces derniers comprennent notamment :

- Crédit de planification pour la Villa du Home de Courtepin (CHF 17'000.-)
 - Le bâtiment pourra intégrer l'Administration de Spitex et la Chapelle de la Paroisse de Courtepin
- Chauffage du home de Jeuss (CHF 18'000.-)

La part totale à charge de notre Commune correspond à CHF 35'000.-. L'incidence financière est également présentée.

Questions :

Rapaz Stéphane Il souhaiterait des précisions concernant ces deux montants afin d'être certain qu'il s'agisse bien d'une étude et d'un investissement.

Guillod Cédric Il confirme que ces deux montants comprennent une étude et un investissement. La Commune de Mont-Vully doit participer à hauteur de 12% (clé de répartition) des frais du RSL.

Vote de l'Assemblée : Les investissements annuels des homes RSL, pour un montant de CHF 35'000.-, sont approuvés à l'unanimité par les citoyens présents avec 1 abstention.

3.2.7. Cycle d'orientation région Morat

C'est par le biais d'une présentation à l'écran que Mme Diane Andorlini, Conseillère communale responsable des écoles et de la formation, présente les détails des investissements prévus pour le cycle d'orientation de la région de Morat d'un montant total de CHF 798'000.-. Ces derniers comprennent notamment :



- Remplacement d'une autolaveuse (CHF 50'000.-)
- Remplacement du tapis d'entrée nord (CHF 28'000.-)
- Remplacement de l'éclairage des salles de classe (CHF 270'000.-)
- Remplacement et extension de la chambre froide (CHF 110'000.-)
- Réaménagement du Centre de formation professionnelle 4.0 (CHF 115'000.-)
- Remplacement des haut-parleurs des salles de classe (CHF 65'000.-)
- Remplacement du mobilier pour nouvelles formes d'enseignement (CHF 160'000.-)

La part totale à charge de notre Commune correspond à CHF 158'000.-. L'incidence financière est également présentée.

Questions : aucune

Vote de l'Assemblée : Les investissements annuels du Cycle d'orientation région Morat, pour un montant de CHF 158'000.-, sont approuvés à l'unanimité par les citoyens présents avec 3 abstentions.

3.2.8. Fontaine à Praz – remplacement de la conduite d'eau

C'est par le biais d'une présentation à l'écran que M. Ralph Erhart, Conseiller communal responsable de de l'eau et l'épuration, présente les détails de ce remplacement.

Depuis quelques années, la fontaine de Praz fournit de moins en moins d'eau. Après analyse de la situation, il a été constaté que la conduite existante en acier est complètement fissurée ce qui entraîne des pertes d'eau significative sur toute sa longueur.

A cet effet, il est prévu de remplacer la conduite depuis la route communale bétonnée jusqu'à son berceau. Par la même occasion, le berceau de la source communale sera rénové.

Cet investissement est estimé à CHF 65'000.-. L'incidence financière est également présentée.

Questions : aucune

Vote de l'Assemblée : Le remplacement de la conduite d'eau de la fontaine de Praz, pour un montant de CHF 65'000.-, est approuvé à l'unanimité par les citoyens présents avec 2 abstentions.

3.2.9. ARA région Morat

C'est par le biais d'une présentation à l'écran que M. Ralph Erhart présente les détails de l'investissement annuel pour l'ARA région Morat.

Il est notamment prévu d'assainir les canaux de l'Association et d'acquérir deux structures interchangeables pour le Reform Boki H170, soit une grue hydraulique avec treuil et une superstructure d'aspiration et de rinçage.

L'investissement global se monte à CHF 310'000.-. La part à charge de notre Commune s'élève à CHF 94'000.-. L'incidence financière est également présentée.

Questions :

Macculi Sébastien

Il souhaiterait connaître le principe de fonctionnement des investissements aux Associations intercommunales. En effet, que se passerait-il si une autre Commune ne validait pas l'investissement.

Prélaz Axel

Il relève que la loi est en cours de changement et que formellement ces investissements doivent être votés en Assemblée communale. Néanmoins, des clarifications sont nécessaires auprès du Canton afin de déterminer s'il est nécessaire de continuer à faire voter les investissements dans le futur. Probablement, en cas de refus d'une Commune, l'investissement serait tout de même réalisé étant donné qu'il a été préalablement approuvé en Assemblée des délégués.

Vote de l'Assemblée : La part à la STEP intercommunale, pour un montant de CHF 94'000.-, est approuvée par la majorité des citoyens présents avec 1 avis contraire et 7 abstentions.



3.2.10. Plan d'aménagement local secteur Haut-Vully et harmonisation

C'est par le biais d'une présentation à l'écran que M. Guy Petter, Syndic, présente les prochaines phases du plan d'aménagement local secteur Haut-Vully et l'harmonisation.

Le plan d'aménagement secteur Haut-Vully avec l'harmonisation des deux PAL a été déposé début mai 2024 auprès des services cantonaux pour une enquête préalable. Des adaptations seront certainement nécessaires pour la future mise à l'enquête ordinaire.

Le Conseil communal requiert, pour ces travaux, un crédit de CHF 100'000.-. L'incidence financière est également présentée.

Questions :

Pellet Lucien

Il souhaiterait savoir ce que comprend l'harmonisation.

Petter Guy

Il informe que cette dernière comprend l'harmonisation du règlement communal d'urbanisme Haut-Vully (RCU). A noter que le RCU Haut-Vully a été adapté en fonction du RCU Bas-Vully. Ce dernier ne fait toutefois pas l'objet de modifications.

Dupasquier Christophe *Il souhaiterait savoir si la protection des rives fait partie intégrante du PAL.*

Petter Guy

Il relève que pour l'heure le Canton n'a pas décidé formellement que le Plan directeur des amarrages et le PAL devaient être mis à l'enquête simultanément. A souligner que ce dossier n'a toujours pas avancé au sein des instances cantonales.

Vote de l'Assemblée : La demande de crédit d'investissement pour le plan d'aménagement local secteur Haut-Vully et harmonisation, pour un montant de CHF 100'000.-, est approuvée par la majorité des citoyens présents avec 2 avis contraires et 14 abstentions

4. Divers

Eléments restés en suspens lors de la dernière Assemblée :

4.1. Association Bibera

L'Assemblée constitutive s'est tenue le 4 novembre 2024. Lors de cette dernière, le Syndicat a été approuvé et les statuts refusés. Désormais, le projet est en standby et le comité doit prendre contact avec le Canton pour déterminer de la suite du projet de renaturation de la Bibera.

4.2. Patrimoine financier – détails

Le patrimoine financier de notre Commune s'élevait, au 31 décembre 2023, à CHF 35.5 millions soit :

- CHF 12.1 millions : disponibilités et placements à court terme
- CHF - 11 millions : créances fiscales
- CHF 17 millions : régulation d'impôts
- CHF 17 millions : immobilisations corporelles

Détails immobilisations corporelles :

Terrains (compte 1080) Dénomination	Surfaces m2	Valeur unitaire	Valeur
Forêts	320'772	CHF1.00	CHF 320'772.-
DDP agricole	33'984	CHF 4.91	CHF 166'861.-
DDP zone industrielle	19'724	CHF 125.00	CHF 2'465'500.-
Autres terrains zone industrielle	8'660	CHF 125.00	CHF 1'082'500.-
Vignes louées	18'675	CHF 15.00	CHF 280'125.-
Champs – prés loués	1'152'440	CHF 4.91	CHF 5'658'480.-
Champs – prés loués	232'430	CHF 8.90	CHF 2'068'627.-
Total terrains			CHF 12'042'866.-



Terrains (compte 1040) Dénomination	Commentaires	Valeur
Rte Principale 125, Praz	Pas encore estimé après travaux	CHF 1'215'000.-
Ch. de l'Ancienne-Ecole 2, Sugiez	Estimation agence immobilière	CHF 1'170'000.-
Rte du Lac 114, Môtier	Estimation agence immobilière	CHF 2'177'000.-
Rte du Lac 141, Môtier	Estimation agence immobilière	CHF 828'000.-
Total bâtiments		CHF 5'390'000.-

4.3. Accueil extrascolaire – pavillons provisoires

Bien que ce projet soit mis en standby, il est précisé qu'une étude comparative a été réalisée avec la version bois et il s'avère que cette dernière est 35% plus onéreuse que la version container. Dans le cadre de l'étude de faisabilité, la variante bois sera à nouveau analysée. Entre temps, quelques transformations dans l'ancienne école de Lugnorre seront exécutées afin de palier au besoin le plus urgent. De plus, des discussions sont en cours avec le Service de l'enfance et de la jeunesse.

Autres informations :

4.4. Concept de stationnement

Après analyse des fréquentations, observations sur les sites et prise en considération des demandes, les citoyens sont avisés que le Conseil communal a approuvé les propositions d'adaptation établies par le GT stationnement, soit :

- Les parkings des débarcadères de Môtier, Praz et Sugiez seront gratuits entre 12h et 13h. Dans la période concernée, cette adaptation permettra de parquer durant 4 h
 - Adaptation des horaires 8h00 - 12h00 / 13h00 - 18h00
- Le parking de l'école de Nant permettra le stationnement d'une durée de 3h, soit une prolongation de 1,5 h
- Le tarif du parking du Centre sportif sera identique à celui de la Jordila supérieur, soit une diminution du tarif de CHF 1.- à CHF 0.50
- Le parking de la protection civile permettra le stationnement d'une durée de 6h, soit une prolongation de 3h

4.5. Patinoire itinérante

Dans le cadre de la promotion du Championnat du Monde de Hockey sur glace en mai 2026, l'Association Events & Legacy Switzerland met à disposition, sous forme de location, une patinoire itinérante. Afin de promouvoir le sport et la cohésion sociale, le Conseil communal a décidé d'adhérer à cet événement.

A cet effet, la patinoire, d'une grandeur de 10 sur 20 mètres, sera installée en février 2025 sur le site scolaire de Nant. Des informations plus précises seront données en janvier 2025.

4.6. Chapelle funéraire

Le budget de ce projet a été voté en 2022 et il est nécessaire de transmettre quelques informations sur le sujet car la construction au cimetière de Nant n'a pas débuté. En effet, après mûre réflexion, le Conseil communal a pris la décision de retirer le mandat à l'architecte pour une question de coûts puisque le projet était parti à la dérive. Le projet de la Chapelle est à nouveau sur les rails et le Conseil communal reviendra auprès de l'Assemblée communale si besoin.

4.7. Trottoir Môtier-Lugnorre

Ce projet n'a pas débuté. La raison principale est que lors de l'enquête ordinaire différentes oppositions ont été déposées. Les séances de conciliation se sont tenues et les oppositions devront être traitées par le Conseil communal en janvier 2025. Selon décision, le projet sera soit revu ou les oppositions déboutées et le dossier transmis au Canton. Bien entendu, les opposants pourront, par la suite, déposer des recours auprès des instances supérieures.



4.8. Petit Nouvel An

La Commune a le plaisir de convier les habitants le jeudi 2 janvier 2025 pour célébrer ensemble la nouvelle année lors d'une soirée festive. L'apéritif ainsi que le repas seront offerts. Cet événement aura lieu à la Jordila dès 18h00.

5. Parole à l'Assemblée

Chenaux J.-F.

Il constate avec joie l'introduction d'une plaque commémorative en faveur de Fritz Chervet au passage se trouvant à la Rte des Baumes. Daniel Guillaume et lui-même remercie le Conseil communal pour cette pose. Néanmoins, il trouve quelque peu dommage qu'aucune information n'ait été transmise et qu'aucune inauguration officielle n'ait été réalisée alors que Fritz Chervet restera un grand personnage du sport.

Petter Guy

Il prend note de cette remarque et le Conseil communal tâchera de faire mieux à l'avenir.

Rüegsegger Elisabeth

Elle remarque que les parkings sur le Mont-Vully ne sont pas payants et elle souhaiterait savoir si une adaptation sera effectuée afin d'avoir une égalité de traitement entre les habitants et les touristes.

Petter Guy

Il souligne que le parking de Plan Châtel est vraiment un objet compliqué pour lequel la Commune attend, depuis 4 ans, une décision des services cantonaux.

Rüegsegger Elisabeth

Elle ne parlait pas seulement de Plan Châtel mais également des autres parkings (réduit du Vully, l'Antenne).

Petter Guy

Le Conseil communal prend bonne note de cette demande et tâchera d'adapter la situation.

Rapaz Stéphane

Il remercie le Conseil communal d'avoir fait une analyse de cette première saison et d'avoir effectué des adaptations au niveau du concept de stationnement. Néanmoins, il constate que pour les usagers du bateau, à Môtier, il est relativement complexe de faire le tour du Lac de Morat en 3 heures. A cet effet, il souhaiterait savoir s'il est prévu de prendre en considération cet aspect et de proposer des adaptations.

Petter Guy

Il relève que le concept de stationnement doit inciter les usagers à changer de mentalité. Toutefois, une fois que le trottoir Môtier-Lugnorre sera réalisé, le Conseil communal pourra construire le parking de la Gravière qui permettra le stationnement durant 6 heures.

Guignon Bernard

Il souhaiterait savoir si le Conseil communal a des informations concernant l'avancement des travaux à la Gare de Sugiez.

Petter Guy

Il informe que Pro Fribourg a déposé un recours auprès du Tribunal fédéral et que la Gare n'est pas propriété de la Commune mais des TPF. Pour l'heure toutefois, ces derniers n'ont pas reçu de décision.

Liem Peter

Il souhaiterait savoir s'il est prévu de réfectionner la chaussée de la route allant de l'aérodrome de Bellechasse à Müntschemier.

Petter Guy

Il admet qu'il n'est pas certain que cette route soit propriété communale. Toutefois, une clarification sera effectuée.

Guilland Daniel

Il souligne que lors de l'Assemblée communale de mai, la question avait été posée au Conseil communal si ce dernier avait approché le comité de l'Union Maraîchère en vue de l'acquisition du bâtiment. Il souhaiterait apporter quelques informations sur cet objet. En effet, il confirme que le comité a eu contact avec la Commune de Mont-Vully et que l'offre d'acquisition a été rejetée. La principale raison de ce rejet est que l'offre se montait à la moitié de la valeur ECAB du bâtiment. Toutefois, le comité reste ouvert à une nouvelle proposition.

Petter Guy

Il remercie pour cette intervention et confirme que le Conseil communal reprendra contact.

Chenaux J.-F.

Il constate que le chemin des rives du lac, depuis le Chemin du Petit-Molard direction Sugiez, devient de plus en plus étroit et il souhaiterait savoir si la Commune envisage de prendre des mesures pour remédier à la situation.

Petter Guy

Il informe que cette demande sera transmise au Service technique.

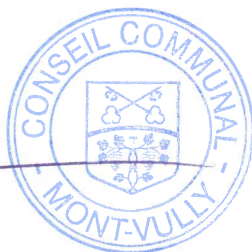


Plus personne ne demandant la parole dans les divers, notre Syndic, adresse encore ses remerciements aux personnes présentes pour leur participation active, à ses collègues du Conseil, aux employés communaux et aux membres des différentes Commissions et Groupes de travail.

Il remercie encore les citoyennes et citoyens présents et leur souhaite à chacune et à chacun de bonnes fêtes de fin d'année et une bonne santé.

Il est 21h40 lorsque Guy Petter, Syndic, lève l'Assemblée.

La Secrétaire communale
Nathalie Bianchet



Le Syndic
Guy Petter